

CE du 22 mars 2010 (2^{ème} partie)

Plan de charge : voir notre tract du 23 janvier sur les panneaux de la CFDT. A noter que lors du Conseil d'Administration du 17 mars, le PDG a annoncé le nombre des annulations de commandes Falcon : **moins 98 Falcon pour l'année 2009 et 65 Falcon Net Jet** qui sont reportés au-delà de 2014 peut-être.

Ces résultats confirment malheureusement une situation que tout le monde était en mesure d'imaginer, si l'on s'intéresse un minimum à ce qui se passe dans le monde. Ils démontrent également que la CFDT a eu raison de prendre acte de la décision de la DG de recourir au chômage partiel, de négocier et de signer l'accord APLD qui améliore de façon importante l'indemnisation du chômage partiel.

Pour obtenir ce résultat, la CFDT n'a jamais prétendu qu'il n'y avait que 27 Falcon annulés en 2009. La CFDT n'a jamais, comme d'autres, pris prétexte de l'absence d'expertise du CCE pour ne pas signer l'accord APLD. La CFDT n'a jamais cherché à faire croire que les bons résultats des années passées sont le reflet de ce qu'est notre plan de charge actuel et futur. La CFDT est une organisation qui affronte les difficultés lorsqu'elles se présentent.

D'autres ont choisi une autre voix dans le seul but de ne pas prendre part à la recherche de solutions pour les salariés et pour finalement ne pas signer l'accord APLD. Pour soit disant connaître le nombre d'annulations Falcon, ils ont demandé une expertise économique du CCE (qui ne peut avoir lieu qu'une fois) en sachant que les autres élus CCE souhaitaient la réserver en cas d'annonce d'un plan social. Et lorsque les mêmes, suite au Conseil d'Administration du 17 mars, sont en possession du nombre d'annulations (98 Falcon corporate + 65 Net Jet = 163 Falcon annulés) qu'ils voulaient obtenir en sacrifiant l'atout de l'expertise, ils ne publient même pas les chiffres. Ils laissent les salariés dans l'ignorance de la situation réelle et leur parle de « 10 000 avions à fabriquer dans les 10 ans » sans dire qu'aucun de ces avions n'a encore fait l'objet de la moindre commande. Et c'est bien là le problème.

Le syndicalisme défendu par la CFDT au contraire se confronte aux réalités, trouve des solutions et obtient des résultats pour les salariés. Nos signatures des accords APLD et annuel 2010 en témoignent.

Effectifs : Au 28 février 2010, l'établissement comptait 1010 personnes.

Chômage partiel : M. ESTRADE nous a confirmé les jours d'avril et de mai : 2, 16, 23 avril et 7, 21, 28 mai

Bilan social : bien que la pyramide des âges se soit de nouveau équilibrée ces dernières années, l'absence d'embauches de jeunes en 2009 et en 2010 augmente la moyenne d'âge qui avait bien baissé de 2005 à 2008.

Nouveau badge Société : Le nouveau badge sera équipé d'une puce électronique (type Carte Bleue). Il ne contiendra que des données professionnelles. Il servira à se connecter à OGA au moyen d'un code personnel à 4 chiffres. Une nouvelle photo sera nécessaire.

Comptes du CE : Le résultat de l'exercice comptable 2009 est un excédent de **105 101 €**. Ce résultat est obtenu malgré une baisse par rapport à 2008 de la subvention (5,2 %) de **150 540 €** en raison du recours au chômage partiel. En effet, les indemnités de chômage partiel ne sont pas du salaire et ne rentrent donc pas dans le calcul de la subvention du CE qui est de 5,2% de la masse salariale. Il faut noter que ces excédents n'ont pas été réalisés au détriment des salariés **puisque toutes les aides du CE ont été maintenues au même niveau**. Cet excédent 2009 (105 101 €) succède à celui de 2008 qui était de 168 770 € et qui succédait lui-même à un excédent 2007 de 43 278 €.

Au point de vue bilan : Les fonds propres désignent ce que le CE possède moins ce qu'il doit. Les fonds propres du CE passent de - 339 299 € à - **234 198 €**. Si la cour de cassation confirme le jugement de la cour d'appel de Pau qui a réduit le redressement du CE de 700 000 € (sur 736 497 €) les fonds propres seront de **466 299 €**. Si cela ne devait pas être le cas, compte tenu des excédents dégagés chaque année, les fonds propres seront rapidement positifs et le CE en mesure de faire face à ses engagements (il l'est déjà en très grande partie) tout en améliorant les aides dont vous bénéficiez.

Perspectives pour l'année 2010 : elle est également une année de chômage partiel donc avec une subvention inférieure d'environ 150 000 € à celle de 2008. En revanche, **grâce à l'accord annuel 2010 signée par la CFDT, le CE va disposer pour cette année mais aussi les suivantes d'environ 140 000 € supplémentaires** issus de la prise en charge par la DG au bénéfice du CE d'une part plus importante de la complémentaire maladie des non cadres (55 € au lieu de 40,19 € par salarié non cadre avant l'accord annuel 2010). Ainsi, grâce à cet acquis des Négociations Annuelles Obligatoires, aux excédents dégagés par le CE et malgré la baisse de sa subvention, **la CFDT a décidé que cette somme sera entièrement redistribuée à tous les salariés**. Elle réunira ses adhérents le 8 avril pour décider des modalités de cette redistribution.